Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D150_BUR131026-DE

D150-BUR131026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE
Date de convocation : 6 octobre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Charte de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de compostage individuel et collectif de biodéchets

Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que les déchets organiques représentent 40 à 50 % de la composition des déchets au Liban selon les données de la Banque Mondiale en 2023. Une grande partie de ce gisement est enfouie dans des décharges semi-contrôlées ou non contrôlées émettrices de gaz à effet de serre.

Considérant qu'Hammana est une municipalité libanaise affiliée à la Convention des Maires et qui a signé des engagements environnementaux et développé un plan stratégique (PAED) jusqu'en 2030. L'un de ces objectifs est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 %.

Considérant que dans le cadre de ses actions de coopération internationale, Trivalis a engagé depuis début 2025 une coopération décentralisée avec deux municipalités libanaises (Araya et Zahlé) pour la mise en place de projets de valorisation de déchets.

Considérant que Trivalis souhaite aujourd'hui s'engager aux côtés de la municipalité de Hammana afin de mettre en œuvre un programme local de gestion des biodéchets pour favoriser le tri à la source des biodéchets, réduire leur tonnage et valoriser la matière organique.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver les termes de la charte de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de compostage individuel et collectif de biodéchets à intervenir avec la municipalité d'Hammana, dont le projet est joint en annexe,

Autoriser Monsieur le Président à signer la charte, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve les termes de la charte de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de compostage individuel et collectif de biodéchets à intervenir avec la municipalité d'Hammana, dont le projet est joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président à signer la charte, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
15 oct. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
15 oct. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).